

N° 6065⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

**relatif aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux
A et B de Belval**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(6.7.2010)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 2 juillet 2010 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux
A et B de Belval**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 29 juin 2010 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 18 décembre 2009 et 20 avril 2010;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 6 juillet 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER

